

ACTION URGENTE

UNE FEMME KURDE EN TRAIN DE PERDRE LA VUE DANS UNE PRISON IRANIENNE
Zeynab Jalalian, membre de la minorité kurde d'Iran, qui purge actuellement une peine de réclusion à perpétuité à la prison de Kermanshah (ouest du pays), risque de perdre totalement la vue et a besoin de toute urgence de soins médicaux.

Zeynab Jalalian souffre de problèmes oculaires depuis un certain nombre d'années, probablement des suites de coups qu'elle a reçus au cours d'interrogatoires par les autorités iraniennes. Son état de santé s'est dégradé et elle pourrait perdre la vue. Le 8 avril, elle a été transférée à l'infirmerie de la prison menottée et entravée pour recevoir des soins pour ses yeux, mais l'administration pénitentiaire refuse de la laisser consulter un ophtalmologiste en dehors de la prison de Kermanshah. Il est difficile de savoir si l'infirmerie est en mesure de lui fournir les soins médicaux dont elle a besoin.

Zeynab Jalalian a été condamnée à mort pour *mohareb* (« inimitié à l'égard de Dieu ») en janvier 2009 par le tribunal révolutionnaire de Kermanshah en raison de son appartenance présumée au Parti pour une vie libre au Kurdistan (PJAK), groupe armé d'opposition kurde. Elle avait auparavant passé huit mois en détention dans des locaux dépendant du ministère du Renseignement, où elle dit avoir été torturée. Elle n'a pas été autorisée à consulter un avocat pendant son procès qui, d'après ses dires, n'aurait duré que quelques minutes. À la fin novembre 2011, sa condamnation à mort a été commuée en réclusion à perpétuité.

Les proches de Zeynab Jalalian n'ont pas pu lui rendre visite depuis plus d'un an et ils ne sont autorisés à lui téléphoner que deux minutes par semaine. Elle a demandé une permission de sortie en janvier 2014. Les autorités lui auraient alors demandé de faire des « aveux » à la télévision. Cette pratique peut constituer une condition préalable à une permission, mais elle a refusé de s'y prêter.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en persan, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- appelez les autorités iraniennes à veiller à ce que Zeynab Jalalian soit protégée de la torture et de toute autre forme de mauvais traitement et qu'elle bénéficie de tous les soins médicaux dont elle pourrait avoir besoin, y compris dans un lieu situé en dehors de la prison si nécessaire ;
- exhortez-les à lui permettre de recevoir des visites régulières de sa famille ;
- demandez qu'on lui accorde un nouveau procès, conforme aux normes internationales d'équité, où les preuves obtenues au moyen de la torture ou d'autres mauvais traitements ne seront pas retenues.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 28 JUILLET 2014 À :

Guide suprême de la République islamique d'Iran

Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei
 The Office of the Supreme Leader
 Islamic Republic Street – End of Shahid
 Keshvar Doust Street
 Tehran, République islamique d'Iran
 Twitter : @khamenei_ir
 Courriel : info_leader@leader.ir
**Formule d'appel : Your Excellency, /
 Monsieur le Ministre,**

Responsable du pouvoir judiciaire

Ayatollah Sadegh Larijani
 c/o Public Relations Office
 Number 4, 2 Azizi Street intersection
 Tehran, République islamique d'Iran
 (objet : « FAO Ayatollah Sadegh
 Larijani »)
**Formule d'appel : Your Excellency, /
 Monsieur le Ministre,**

Copies à :

Président de la République islamique d'Iran
 Hassan Rouhani
 The Presidency
 Pasteur Street, Pasteur Square
 Tehran, République islamique d'Iran
 Courriel : media@rouhani.ir
 Twitter : @HassanRouhani (en anglais)
 ou @Rouhani_ir (en persan)

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays (adresse/s à compléter) :
 Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
 INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UNE FEMME KURDE EN TRAIN DE PERDRE LA VUE DANS UNE PRISON IRANIENNE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

En juin 2012, Zeynab Jalalian a subi au moins une intervention médicale sur l'un de ses yeux dans une clinique privée en dehors de la prison, pour laquelle sa famille a payé.

Le mois suivant, son avocat, Mohammad Sharif, a déclaré que l'état de santé physique et mentale de sa cliente était « critique » et que ses problèmes médicaux nécessitaient une prise en charge urgente. Zeynab Jalalian a également souffert de saignements intestinaux, qui pourraient être liés à de fréquentes grèves de la faim, et sa vision a diminué, probablement à cause de coups portés à sa tête durant des interrogatoires. Elle a été transférée à l'infirmerie de la prison de Dizel Abad le 11 avril 2012 en raison d'une infection intestinale, mais Amnesty International croit savoir que cet établissement ne dispose pas de services médicaux suffisants pour soigner complètement ses problèmes de santé.

Le 5 juillet 2010, Mohammad Sharif et le frère de Zeynab Jalalian ont rencontré le procureur de Téhéran, qui a accepté qu'elle soit transférée à la prison centrale de Kermanshah, étant donné que son procès et sa condamnation avaient eu lieu dans cette ville. Ce transfert a facilité un peu les visites de ses proches, même s'il leur faut encore environ 18 heures de bus pour rejoindre Kermanshah depuis leur lieu de résidence.

Les Kurdes sont l'une des nombreuses minorités que compte l'Iran. Ils vivent principalement dans l'ouest et le nord-ouest du pays, dans la province du Kurdistan et dans les provinces environnantes situées à la frontière des régions kurdes de Turquie et d'Irak. Ils sont victimes de discrimination dans les domaines religieux, économique et culturel. Pendant des années, des organisations kurdes telles que le Parti démocratique du Kurdistan d'Iran (PDKI) et le Komala (Organisation révolutionnaire des travailleurs du Kurdistan) ont mené une lutte armée contre la République islamique d'Iran. Le Parti pour une vie libre au Kurdistan (connu sous le sigle kurde PJAK), créé en 2004, souhaite établir en Iran un « système démocratique au sein duquel tous les citoyens, Iraniens, Kurdes, Azéris, Baloutches, Turkmènes, Arabes et tous les autres groupes ethniques s'inscrivant dans ce système démocratique pourraient s'administrer eux-mêmes ». Il a procédé à des attaques armées contre les forces de sécurité iraniennes mais a décrété un cessez-le-feu unilatéral en 2009.

Nom : Zeynab Jalalian
Femme

AU 151/14 MDE 13/033/2014, 16 juin 2014